

**33<sup>e</sup> réunion publique du  
Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est  
LE MARDI 19 JANVIER 2016 – 19 h  
École Secondaire Népisguilt (Bathurst)**

---

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture de la séance et appel nominal**

**2. Vérification du quorum et des absences**

**PRÉSENCES :**

Conseillères et conseillers : Jean-Guy Rioux, Gérard Robichaud, Richard Gallant,  
Mario Pelletier, Anne-Marie Gammon, Marie-France Maltais,  
Marcel Basque, Carl Landry-Berthelot, Roger Boudreau

Directeur général : Pierre Lavoie

Directeur des services administratifs et financiers : Éloi Doucet

Coordinatrice des relations stratégiques : Annie LeBlanc-Levesque

Le président souhaite la bienvenue à l'assistance et demande quelques minutes de recueillement en hommage aux personnes qui partent outre-mer en mission humanitaire et déplore les attentats qui sévissent partout dans le monde. Il invite maintenant les membres autour de la table à se présenter à tour de rôle.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**3.1 Adoption de l'ordre du jour de la réunion publique du 19 janvier 2016**

**MOTION 252, RÉOLUTION 33-3.1**

Le conseiller Pelletier propose

Appuyé du conseiller Robichaud

QUE soit accepté, l'ordre du jour de la réunion publique du 19 janvier 2016 avec l'amendement apporté au point 6.1 « lettre de démission – conseillère Chantal Richardson ».

Adoptée

**4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2015**

**MOTION 253, RÉOLUTION 33-4.0**

Le conseiller Robichaud propose

Appuyé de la conseillère Maltais

QUE soit accepté, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion publique du 17 novembre 2015.

Adoptée

**5. Suivi découlant du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2015**

Sans objet

**6. Correspondance**

**6.1 Lettre de démission – conseillère Chantal Richardson**

Le président informe l'assemblée que la conseillère Richardson a remis sa démission en date du 4 janvier dernier.

**MOTION 254, RÉOLUTION 33-6.1**

Le conseiller Basque propose

Appuyé de la conseillère Gammon

ATTENDU QUE la conseillère Richardson a fait parvenir sa lettre de démission

QU'IL SOIT RÉSOLU

QUE le conseil accepte avec regret la démission de la conseillère Richardson à titre de conseillère d'éducation du DSFNE et lui fasse parvenir une lettre la remerciant de sa contribution au Conseil

ET

QU'UNE lettre soit envoyée au ministre, tel que le prescrit l'article 36.7(6) de la Loi sur l'Éducation pour l'en aviser et l'informer que nous entreprendrons sous peu les démarches pour combler le poste vacant du sous-district 7.

Adoptée

**6.2 Lettre de l'école Le Domaine Étudiant – partenariat avec la bibliothèque publique de Petit-Rocher**  
**MOTION 255, RÉSOLUTION 33-6.2**

Le conseiller Pelletier propose

Appuyé de la conseillère Gammon

QUE le conseil d'éducation envoie un accusé de réception à cette correspondance et que cette demande soit référée à la direction générale qui y accordera le suivi qu'elle jugera à propos.

Adoptée

**6.3 Lettre de l'école La Ruche – nom pour la bibliothèque de l'école**  
Le président informe l'assemblée du contenu de cette lettre.  
**MOTION 256, RÉSOLUTION 33-6.3**

La conseillère Maltais propose

Appuyée du conseiller Robichaud

QUE le Conseil d'éducation envoie un accusé de réception à cette correspondance

ET

QU'IL SOIT RÉSOLU

QUE selon les critères de soumission de la directive administrative 7002 article (2) du DSFNE en vigueur, cette installation ne pourra pas porter le nom proposé étant donné que cette candidature soumise ne répond pas actuellement au critère de ladite directive.

Adoptée

**7. Politiques du CÉD**

Sans objet

**8. Rapports**

**8.1 Rapports des comités**

**8.1.1 Comité des finances**

**8.1.1.1 Budget du CED en date du 31 décembre 2015**

Le président donne un bref résumé du rapport présenté, qui selon lui, reflète un solde suffisant pour clôturer l'année financière en cours.

**8.1.1.2 Budget d'exploitation du DSFNE en date du 30 novembre 2015**

Le président mentionne que le comité des finances s'est réuni hier soir. Il ajoute que ce rapport démontre un solde négatif de (97 217 \$), mais que si la tendance se maintient ce budget devrait être équilibré d'ici la fin de l'année financière en cours. Le taux de suppléance dans les écoles se veut le point de pression et a une grande incidence sur ce budget.

**MOTION 257, RÉSOLUTION 33-8.1.1.2**

Le conseiller Robichaud propose

Appuyé de la conseillère Maltais

QUE soit approuvé, tel que présenté, le rapport financier du budget d'exploitation du DSFNE en date du 30 novembre 2015.

Adoptée

**8.2 Rapport de la FCENB**

**8.2.1 Rapport de la FCENB**

Le conseiller Pelletier mentionne qu'il y a eu une rencontre avec divers partenaires, la fin de semaine dernière à Moncton. Le prochain CA a lieu les 12 et 13 février à Fredericton.

**8.2.2 Facture – cotisation annuelle**

## **MOTION 258, RÉOLUTION 33-8.2.2**

**Le conseiller Pelletier propose**

**Appuyé du conseiller Boudreau**

**QUE le Conseil d'éducation du DSFNE autorise le paiement de la cotisation annuelle de 6 165,28 \$ de la FCENB pour l'année scolaire 2015-2016.**

**Adoptée**

### **9. Vérification des politiques du Conseil**

#### **9.1 Rapport d'évaluation des politiques**

##### **9.1.1 Politique 1.3 « Rôle de la présidence »**

Le président en fait la lecture et précise que les politiques du CED sont publiées sur le site web du District scolaire.

##### **9.1.2 Politique 2.3 « Imputabilité de la direction générale »**

À la suite de la lecture de cette politique, le président mentionne que ces politiques sont des aide-mémoire utiles et qu'il est important de les respecter en tout temps.

#### **9.2 Rapport de vérification de la politique 3.5 « Protection des actifs »**

Le directeur général présente son rapport de vérification tout en focalisant sur les évidences énoncées dans ce rapport.

## **MOTION 259, RÉOLUTION 33-9.2**

**Le conseiller Robichaud propose**

**Appuyé du conseiller Basque**

**QUE soit approuvé comme étant raisonnable le rapport de vérification de la politique 3.5 « Protection des actifs » présenté par la direction générale.**

**Adoptée**

### **10. Affaires nouvelles**

#### **10.1 Études de viabilité - recommandations**

Le président donne un compte-rendu sur le processus des études de viabilité qui ont été menées au cours de l'automne dernier dans les cinq écoles ciblées auprès des parents et des communautés. Il relate également des huit critères sur lesquels les membres du Conseil se sont surtout basés dans la prise de décision découlant de ces analyses à la suite des consultations publiques et qui mèneront aux recommandations au ministre.

Il informe que le vote des membres du Conseil va déterminer quelles seront les recommandations qui seront envoyées au ministre.

## **MOTION 260, RÉOLUTION 33-10.1**

**Le conseiller Robichaud propose**

**Appuyé du conseiller Basque**

**QUE le vote soit fait par scrutin secret**

Certains conseillers se disent en désaccord avec le scrutin secret et préconise le vote à main levée. Le président précise que selon le code morin nous avons obtenu 25 % des membres en faveur du scrutin secret, ce qui répond aux règles du code. À ce moment-ci, on procède par vote oui ou non à savoir qui des conseillers veulent que le vote soit fait par scrutin secret; la majorité des conseillers est contre le vote par scrutin secret.

Le président informe l'assemblée que le vote se fera à main levée.

**3 pours; 5 contres /Motion rejetée**

#### **10.1.1 École Académie Assomption de Bathurst**

## **MOTION 261, RÉOLUTION 33-10.1.1**

**Le conseiller Basque propose**

**Appuyé du conseiller Boudreau**

**ATTENDU QUE nous avons respecté la politique provinciale 409**

**ATTENDU QUE l'école Académie Assomption ne répond pas de façon satisfaisante aux critères énoncés dans la politique provinciale 409**

**QU'IL SOIT RECOMMANDÉ**

**QUE** l'école Académie Assomption de Bathurst ferme à la fin de l'année scolaire en cours

3 pours; 5 contres / Rejetée

*Le conseiller Robichaud déclare un conflit d'intérêt et quitte l'assemblée.*

**10.1.2 École Séjour-Jeunesse de Pointe-Verte**

*Le conseiller Basque déclare un conflit d'intérêt et quitte l'assemblée.*

**MOTION 262**

La conseillère Gammon propose

Appuyé du conseiller Boudreau

**ATTENDU QUE** nous avons respecté la politique provinciale 409

**ATTENDU QUE** l'école Séjour-Jeunesse ne répond pas de façon satisfaisante aux critères énoncés dans la politique provinciale 409

**QU'IL SOIT RECOMMANDÉ**

**QUE** l'école Séjour-Jeunesse de Pointe-Verte ferme à la fin de l'année scolaire en cours

**MOTION 262, AMENDEMENT**

Le conseiller Gallant propose

Appuyé du conseiller Pelletier

QUE la proposition soit amendée pour se lire comme suit :

« ...**QU'IL soit recommandé QUE l'école Séjour-Jeunesse demeure ouverte** ».

Puisque l'amendement proposé à cette motion est tout à fait contraire à la proposition sur la table, celle-ci est rejetée.

Motion rejetée

**RETOUR À LA MOTION PRINCIPALE MOTION 262;RÉSOLUTION 33-10.1.2**

**ATTENDU QUE** nous avons respecté la politique provinciale 409

**ATTENDU QUE** l'école Séjour-Jeunesse ne répond pas de façon satisfaisante aux critères énoncés dans la politique provinciale 409

**QU'IL SOIT RECOMMANDÉ**

**QUE** l'école Séjour-Jeunesse de Pointe-Verte ferme à la fin de l'année scolaire en cours

1 pour; 5 contres / Rejetée

**10.1.3 École La Découverte de Saint-Sauveur**

**MOTION 263, RÉSOLUTION 33-10.1.3**

La conseillère Gammon propose

Appuyée du conseiller Boudreau

**ATTENDU QUE** nous avons appliqué la politique provinciale 409

**ATTENDU QUE** l'école La Découverte ne répond pas de façon satisfaisante aux critères énoncés dans la politique provinciale 409

**QU'IL SOIT RECOMMANDÉ**

**QUE** l'école La Découverte de Saint-Sauveur ferme à la fin de l'année scolaire en cours

1 pour; 5 contres / Rejetée

**10.1.4 École L'Escale des Jeunes de Bas-Caraquet**

**MOTION 264, RÉSOLUTION 33-10.1.4**

Le conseiller Boudreau propose

Appuyé de la conseillère Maltais

**ATTENDU QUE** nous avons appliqué la politique provinciale 409

**ATTENDU QUE** l'école L'Escale des Jeunes répond de façon satisfaisante aux critères énoncés dans la politique provinciale 409

**QU'IL SOIT RECOMMANDÉ**

**QUE** l'école L'Escale des Jeunes de Bas-Caraquet demeure ouverte

10.1.5 École Ola-Léger de Bertrand

Adoptée à l'unanimité

**MOTION 265, RÉOLUTION 33-10.1.5**

Le conseiller Pelletier propose

Appuyé de la conseillère Gammon

ATTENDU QUE nous avons appliqué la politique provinciale 409  
ATTENDU QUE l'école Ola-Léger répond de façon satisfaisante aux critères énoncés  
dans la politique provinciale 409  
QU'IL SOIT RECOMMANDÉ  
QUE l'école Ola-Léger de Bertrand demeure ouverte

Adoptée à l'unanimité

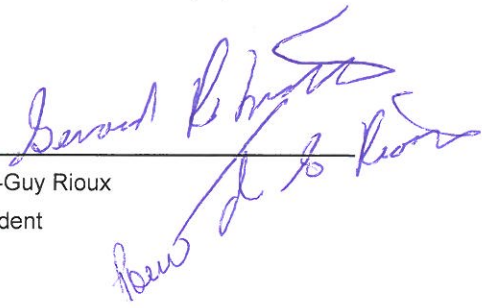
**11. Parole au public et/ou correspondance reçue du public**

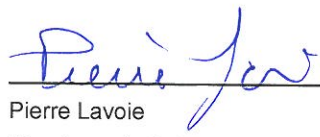
Le président invite le public à prendre la parole.

Trois questions/commentaires en lien avec les études de viabilités des cinq écoles concernées sont adressés au président du Conseil.

**12. Levée de la séance**

Le conseiller Boudreau propose la levée de la séance à 19 h 50

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Rioux  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Lavoie  
Directeur général et secrétaire du Conseil